



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1709-13 et 1792

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1709-13 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter la tarification relative aux cours de natation privés

QUE le Règlement n° 1792 intitulé :

Règlement sur la gestion des matières résiduelles

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 16 novembre 2020.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-septième (17^e) jour du mois de novembre deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca